



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2024-2027

Commune de
BULGNEVILLE

Ville de
Bulgnéville



PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Commune de BULGNEVILLE

Nom et prénom de l'élu de référence	M. Christian FRANQUEVILLE
Fonction	Maire
Adresse	105, rue de l'Hôtel de Ville 88140 BULGNEVILLE
Téléphone	03.29.09.10.73.
Adresse électronique	mairie@bulgneville.fr

Coordination du projet assurée par : Mme Océane BRESSON

Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	Mme Océane BRESSON
Fonction	Adjoint Administratif
Adresse	105, rue de l'Hôtel de Ville 88140 BULGNEVILLE
Téléphone	03.29.09.10.73.
Adresse électronique	administration@bulgneville.fr

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune	Nombre d'habitants
BULGNEVILLE	1636

Description générale du territoire : Commune de BULGNEVILLE

La Commune dispose de 2 écoles : une école maternelle et une école élémentaire accueillant des enfants de 3 à 11 ans de Bulgnéville et des communes voisines.

- **Ecole maternelle : Petite section, Moyenne Section, Grande Section**
1 seule école maternelle – 71 élèves entre 3 et 6 ans.
- **Groupe scolaire : CP, CE1, CE2, CM1, CM2**
1 seul groupe scolaire – 110 enfants entre 6 et 11 ans.

L'association JSB en charge de l'accueil Périscolaire des enfants de 3 à 11 ans propose aux parents l'accueil périscolaire matin et soir, les mercredis récréatifs avec une grande diversité d'activités culturelles, sportives et manuelles organisées dans la notion de projet et avec une fréquentation régulière de la part des enfants ainsi qu'un centre aéré pour les vacances scolaires.

Les associations du territoire : **Commune de BULGNEVILLE**

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> - Bulinei Villa (Archéologie), - Scrabble, - Les échecs, - BMC (Club de modélisme), - Bul' Animation Tourisme (Musées), - Fanfare, - La dentelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Badabul' (Badminton), - BCVFC (Football), - Boules à Bul (Pétanque), - EC Bulgnéville (Escalade), - Judo Club, - Les Amazones (Majorettes), - Tennis Club, - Multisports (Futsal), - Sophrologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permaculture (Jardins).

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels,) :

L'ensemble des acteurs sur ce dossier ont une réelle motivation à travailler en commun pour proposer aux enfants de vraies activités diversifiées, dans un cadre organisationnel adapté.

5 piliers essentiels sont nécessaires pour une bonne stabilité des activités périscolaires :

- ✓ La municipalité,
- ✓ L'association Pérисcolaire JSB,
- ✓ Les enseignants,
- ✓ Les parents d'élèves,
- ✓ Les structures qui portent les animations (associations, bénévoles, ...).

Pour ce faire, la municipalité peut compter sur un fort engagement de l'association JSB dirigée par M. Abdelmoumen BENSAID, Directeur ACM et les différents animateurs, associations locales et intervenants sportifs et culturels.

Pour mener à bien toutes les activités proposées, de nombreuses structures peuvent accueillir les enfants et leurs animateurs : écoles (salles d'activités), maison des associations (salles d'activités), Gymnase (football, judo, badminton, escalade ...), City-stade, étang des Récollets (activités « nature »), musée et lieux patrimoniaux, historique (découverte de la commune, de son histoire ...).

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

La diversité des activités proposées nécessite l'utilisation de locaux divers et variés, répartis sur la commune. Des temps de déplacement entre les bâtiments sont nécessaires. De plus, le recours à des moyens de transports motorisés serait de nature à alourdir le budget.

Précision sur les **domaines de compétence** acquis

Commune de BULGNEVILLE		EPCI ou SIS
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville | <input type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez : **PEDT**

Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours	OUI	NON

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Commune (Maire, personnel, élus), - Enseignants.	- Association JSB - Associations sportives	- Parents d'élèves

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

1 fois par an.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui Non

Si oui, précisez les thématiques, observation, etc :

Organisation des activités périscolaire pour l'année scolaire en cours.

Suivi du fonctionnement et évaluation des objectifs.

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Par le biais d'informations transmis aux parents concernant des activités proposées aux enfants lors du périscolaire.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

1 à 2 fois par an.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

(Obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Un site internet est disponible : <https://jsbulgneville.wixsite.com/jsbulgneville>

Il réunit toutes les informations nécessaires pour l'inscription d'un enfant (adhésion, horaires, lieux, tarifs). On y retrouve également le projet pédagogique ainsi qu'une galerie photos.

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

L'inscription aux activités à lieu par le biais d'un formulaire transmis par courrier, mail ou sur le site internet concerné.

Le choix est varié pour permettre l'accès à l'inscription pour toutes les familles, notamment celles qui ne disposent pas d'outil informatique.

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?
(Insérer le tableau de tarification). **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Les enfants de l'école maternelle de 3 à 6 ans ainsi que les enfants de l'école élémentaire de 6 à 11 ans sont accueillis :

En période scolaire : le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Le matin : de 7h30 à 8h30,
- Le soir : de 16h30 à 18h30.

et les mercredis récréatifs de 8h00 à 18h00.

Pendant les vacances scolaires (ALSH) du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Une cotisation d'adhésion à l'Association JSB est demandée aux familles :

Montant de la cotisation annuelle par enfant : 35 €

Montant de la cotisation annuelle pour chaque enfant supplémentaire : 25 €

Soit 60 € pour 2 enfants, 85 € pour 3 enfants...

Les tarifs du périscolaire varient en fonction du quotient familial des familles :

Pour un quotient familial inférieur à 800 € par mois :

- MATIN (7h30-8h30) : 2,10 €
- APRES-MIDI (16h30-18h30) : 4,20 €

Pour un quotient familial supérieur à 800 euros par mois :

- MATIN (7h30-8h30) : 2,35 €
- APRES-MIDI (16h30-18h30) : 4,70 €

Les mercredis récréatifs :

Pour un quotient familial inférieur à 800 € par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (8h-12h ou 14h-18h) : 8 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (8h-14h ou 12h-18h) : 14 €
- JOURNÉE (8h-18h) : 18,50 €

Pour un quotient familial supérieur à 800 euros par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (8h-12h ou 14h-18h) : 10 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (8h-14h ou 12h-18h) : 15,50 €
- JOURNÉE (8h-18h) : 20,50 €

SUPPLEMENT 7h30-8h ou 18h-18h30 : 5 €

Les vacances scolaires (ALSH) :

Pour un quotient familial inférieur à 800 € par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (5 jours 8h-12h ou 14h-18h) : 50 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (5 jours 8h-14h ou 12h-18h) : 63 €
- JOURNÉE (5 jours 8h-18h) : 85 €

Pour un quotient familial supérieur à 800 euros par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (5 jours 8h-12h ou 14h-18h) : 55 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (5 jours 8h-14h ou 12h-18h) : 70 €
- JOURNÉE (5 jours 8h-18h) : 95 €

Un site internet a été mis en place par l'Association JSB : <https://jsbulgneville.wixsite.com/jsbulgneville>. Ce site facilite aux parents l'inscription de leurs enfants et leur permet de découvrir les différents horaires, tarifs, projets éducatifs...

Les locaux utilisés seront : écoles (salles d'activités), maison des associations (salles d'activités), salle de sports (tennis de table, ...), Gymnase (football, escalade, judo, badminton, ...), City-Stage, étang des Récollets (activités « nature »), musée et lieux patrimoniaux, historique (découverte de la commune, de son histoire ...).

La « charte d'utilisation des locaux scolaires » sera le guide et devra préserver les intérêts des uns et des autres.

Comme indiqué dans les objectifs pédagogiques ci-dessous, des activités sportives, culturelles et manuelles adaptées à l'âge des enfants et éventuellement à différents handicaps, sont mises en place grâce à l'intervention des animateurs de l'Association JSB, aux associations sportives de BULGNEVILLE ainsi, qu'à différents intervenants vacataires.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Ces objectifs répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les enseignants, les élus locaux et les enfants des écoles. Ils sont définis aussi bien pour les enfants de maternelles que les primaires. Seuls les moyens pour y arriver seront différents. Il est important qu'il y ait une concertation avec ces différents acteurs.

- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps « différent », autre que le scolaire,
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, la vie en communauté et le travail en équipe,
- sensibiliser les enfants aux arts et cultures, aux sports, à la nature,
- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide,
- favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité,
- travailler l'image de soi et la prise de confiance,
- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon,
- améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet ...).
- réduire les fractures sociales et territoriales.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...):

Il s'agit de mettre en place un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, etc.),
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants,
- en dialogue avec les écoles (école maternelle et école élémentaire de BULGNEVILLE et en lien avec chaque territoire).

La Commune de Bulgnéville ayant opté pour le retour à la semaine de 4 jours, a dû mettre en place un accueil des enfants le mercredi sur toute la journée de 08h00 à 18h00. L'accueil des enfants est assuré par l'Association JSB dirigée par M. Abdelmoumen BENSAID, Directeur ACM.

Évaluation du projet éducatif de territoire

Les indicateurs d'évaluation sont définis dès la construction du PEDT par le comité de pilotage.

Bien entendu, ces indicateurs ne sont pas exhaustifs. Ils peuvent évoluer, être modifiés ou complétés au cours des évaluations trimestrielles et/ou annuelles du projet. Ils sont en tout cas des points d'observation pour l'activation concrète du PEDT.

Indicateurs quantitatifs :

Nombre d'enfants inscrits (potentiels // inscrits), et l'évolution de ce nombre dans le temps

Fréquentation (absentéisme, présence régulière),

Nombre de comités de pilotage, nombre de participants par catégorie (élus, parents d'élèves, enseignants, association.

Indicateurs qualitatifs :

Cohérence des actions proposées,

Efficacité de l'organisation,

Efficience du projet quant à son coût.

LES ÉCOLES ET LE PERISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion (**obligatoire dans le cadre du plan mercredi**) indique un attribut participant de la labellisation.

Les écoles et nombres d'enfants :

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)		
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	71	1
Niveau élémentaire :	110	1
Niveau secondaire :		

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Description du projet de l'école

École maternelle :

- L'apprentissage des règles de la vie collective,
- Le langage oral,
- La liaison GS/CP.

École primaire :

- Projet d'école autour des parcours PEAC, santé et citoyen :
 - Axe disciplinaire maths : résoudre des problèmes en maths,
 - Axe transversal : réaliser des rallyes maths,
 - Axe complémentaire : standardiser les affiches entre les classes.

L'organisation du temps

(un tableau par école si l'organisation est différente)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
ACCUEIL De 7h30 à 8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	
TEMPS SCOLAIRE De 8h30 à 11h30	École	École	Périscolaire	École	École	
TEMPS DE MIDI De 11h30 à 13h30	Cantine Périscolaire	Cantine Périscolaire	Cantine Périscolaire	Cantine Périscolaire	Cantine Périscolaire	
TEMPS SCOLAIRE De 13h30 à 16h30	École	École	Périscolaire	École	École	
ACCUEIL De 16h30 à 18h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	

A quel moment sont organisés les APC ?

École maternelle : Le lundi et jeudi de 13h00 à 13h20.

École primaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30.

Le périscolaire :

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
- Bulinei Villa, - Bulgnéville Modèle Club, - Bul'animation, - Permaculture.	- Sophrologie, - EC Bulgnéville (escalade), - BCV FC (Football).		- Professionnels divers (yoga, magie, photographie, cinéma, théâtre...).

L'écriture du projet éducatif a-t-il était écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non
 Autre précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)	
<input type="checkbox"/> Non		

Précisez :

Nombre de personnes concernées : 3.

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) : projet.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : Non.

Thématiques de formations privilégiées :

Sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de Handicap.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire Scolaire Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Mercredi récréatif : journée organisée avec des temps calmes, d'activités, de sieste, de repas et goûter.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Mercredi récréatif : le passage d'un temps à un autre se fait avec des temps de transition de 5 à 10 minutes.

LE PROJET EDUCATIF PERISCOLAIRE

(Article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- *Le projet éducatif périscolaire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères*
- *La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8, 9 et 10.*
- *Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires des vos propres informations.*

1- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des parents, de leurs enfants et des professionnels du secteur de l'animation socio-culturelle, il s'agit de créer les conditions afin que le mercredi soit un temps éducatif utile aux enfants, quelle que soit l'organisation du temps scolaire de la collectivité.

Le plan mercredi s'adresse à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

L'objectif est de :

- renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature,
- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi,
- favoriser l'accès à la culture et au sport,
- réduire les fractures sociales et territoriales.

Il s'agit de mettre en place un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, etc.),
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants,
- en dialogue avec les écoles (école maternelle et école élémentaire de BULGNÉVILLE et en lien avec chaque territoire).

La Commune de Bulgnéville ayant opté pour le retour à la semaine de 4 jours, a dû mettre en place un accueil des enfants le mercredi sur toute la journée de 08h00 à 18h00. L'accueil des enfants est assuré par l'Association JSB dirigée par M. Abdelmoumen BENSAID, Directeur ACM.

L'accueil des enfants se déroule à l'Ecole Maternelle de Bulgnéville les mercredis de 08h00 à 18h00. En fonction de l'activité prévue, les enfants peuvent se rendre dans les différents lieux : écoles, maison des associations, salle des sports, Gymnase, City-Stade...

L'accueil des enfants peut se faire de plusieurs façons : Demi-journée avec ou sans repas et journée avec ou sans repas.

2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

De 8h à 9h temps libre, de 9h à 11h activités, de 11h à 12h temps calme, de 12h à 13h repas, de 13h à 14h temps calme, de 14h à 16h activités ou sieste, de 16h à 16h30 goûter, de 16h30 à 18h temps libre et départ échelonné des enfants.

3- Les modalités de participation des mineurs ; (**obligatoire dans le cadre du plan mercredi**)

Boîte à idées, proposition d'activités, échanges enfants/animateurs-trices.

4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ; (**obligatoire dans le cadre du plan mercredi**)

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

Accompagnement personnalisé des enfants en situation de handicap grâce à un projet de formation pour la sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

Projet de formation pour la sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de Handicap.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

Échanges réguliers parents/équipe/enseignants avec une attention particulière pour l'enfant concerné.

5- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des Animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs : réunion hebdomadaire de l'équipe.

6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?
Écoles, maison des associations, salle des sports, Gymnase, City-Stade.

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

Oui Non
 Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**
 Oui Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Oui Non
 Autre précisez.....

7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ; **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Mise en cohérence entre projet(s) d'école et projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Le projet pédagogique pour les mercredis est le même que pour le périscolaire et permet de développer les activités entreprises et de respecter ainsi le rythme de l'enfant.

Il s'inscrit donc dans la continuité du projet de l'Ecole Maternelle et l'Ecole Elémentaire de BULGNEVILLE et est discuté avec l'équipe enseignante, les organisateurs, les intervenants et la Commune. Le mercredi étant considéré comme un jour de repos, il permet à l'enfant de vivre à son rythme.

Déclinaison des parcours éducatifs :

Sportif avec la découverte de différents sports.

Culturel avec l'accès à la photographie, au théâtre, au cinéma...

Citoyenne.

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (lien inter-direction) :

Un comité de pilotage est de nouveau mis en place afin de permettre une discussion et une cohérence entre les activités scolaires et périscolaires. Les intervenants extérieurs pourront être également conviés ;

Charte d'utilisation des locaux et du matériel) :

La Commune met à disposition à l'Association JSB les locaux (Ecole, Gymnase, Salle des sports, City stade, Bibliothèque...) ainsi que le matériel nécessaire.

8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Inclusion des enfants en situation de handicap :

Les enfants en situation de handicap sont acceptés et les locaux permettent cet accueil.
Les activités s'adapteront en fonction de l'enfant et de son handicap.

Mixité sociale :

L'accueil est ouvert à tous les enfants avec une tarification en fonction des revenus des familles.

Gratuité ou tarification progressive :

Les mercredis récréatifs :

Pour un quotient familial inférieur à 800 € par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (8h-12h) : 8 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (8h-14h) : 14 €
- JOURNÉE (8h-18h) : 18,50 €

Pour un quotient familial supérieur à 800 euros par mois :

- DEMIE JOURNÉE SANS REPAS (8h-12h) : 10 €
- DEMIE JOURNÉE AVEC REPAS (8h-14h) : 15,50 €
- JOURNÉE (8h-18h) : 20,50 €

SUPPLEMENT 7h30-8h ou 18h-18h30 : 5 €

9- Mise en valeur de la richesse des territoires ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

La Commune de Bulgnéville possède un riche patrimoine local avec notamment un site gallo-romain, un musée du lait et des traditions locales, un musée militaire, un lac et un arboretum permettant des sorties dans la continuité des thèmes abordés.

Partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques) :

Des partenariats sont établis avec les associations sportives locales.

Des intervenants extérieurs cités dans le tableau des partenaires ci-dessus interviennent dans le domaine de la photographie, du théâtre, du cinéma.

Implication des habitants dans les projets pédagogiques :

Dans le cadre des activités culturelles proposées aux enfants, un spectacle est présenté aux parents en fin d'année. Les enfants vont créer un court métrage, une exposition photos ainsi qu'un film afin de le présenter à leurs parents et aux habitants de la Commune en fin d'année.

10- Le développement d'activités éducatives de qualité ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties :

Des sorties sont organisées par les encadrants afin de faire découvrir aux enfants le patrimoine local. La Commune de Bulgnéville possède un riche patrimoine local avec notamment un site gallo-romain, un musée du lait et des traditions locales et un musée militaire permettant d'approfondir les connaissances historiques des enfants.

Participation aux activités fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille :

Les activités sont diverses et variées et en cohérence avec l'âge des enfants qui fréquentent l'accueil. Le bien-être de l'enfant reste une priorité. Les organisateurs n'hésitent pas à demander l'avis des familles pour connaître les attentes et les besoins des enfants.

Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

Un thème est défini en début de période qui est la trame des activités réalisées. Une sortie est programmée en fin de période en cohérence avec le thème choisi.

De plus, un spectacle présenté aux familles et aux habitants est réalisé en fin d'année scolaire. Le travail s'effectue sur l'année et permet aux enfants de progresser chacun à leur rythme.

11- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

Activités proposées
(ajouter autant d'activités que nécessaire)

		Rapport au projet de l'école (ou cycle d'apprentissage)		Relation à une compétence du socle commun (PLAN MERCREDI)	Critères d'évaluation
Objectifs éducatifs		Jours où il y a classe	Jours où il n'y a pas classe PLAN MERCREDI		
ACTIVITE 1 (exemple à ne pas laisser dans la version définitive de votre projet)					
Activité Théâtre	STRUCTURE/ INTERVENANT :				
	Intervenant professionnel				Taux de fréquentation.
6	NBR de SEANCES :				Enthousiasme des enfants à valoir se mettre en avant.
	Quel Public (mettre en bleu)				
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2				
Activité photos	STRUCTURE :				
	Intervenant professionnel				- Apprentissage d'un texte, compréhension du texte et savoir le restituer à l'oral.
6	NBR de SEANCES :				
	Quel Public (entourer)				
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2				
Activité Modélisme	STRUCTURE :				
	Bulgnéville Modèle Club Association Bulgnévilloise.				
6	NBR de SEANCES :				- Favoriser l'image de soi et la prise de confiance.
	Quel Public (entourer)				- Favoriser la concentration.
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2				- Développer la créativité de l'enfant.
ACTIVITE 2					
	STRUCTURE :				
	Intervenant professionnel				- Stimuler la capacité d'observation et d'analyse, stimuler l'imagination.
6	NBR de SEANCES :				
	Quel Public (entourer)				
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2				
ACTIVITE 3					
	STRUCTURE :				
	Bulgnéville Modèle Club Association Bulgnévilloise.				
6	NBR de SEANCES :				- Comprendre et appliquer des procédures en suivant des plans.
	Quel Public (entourer)				
	PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2				



Signataires du projet :

Fait à Bulgnéville, le 12 avril 2023

Le Maire, M. Christian FRANQUEVILLE

